

# REGLEMENT DU JEUX AUCHANDRIVE.FR

## « Jeu concours Sahara »

### ARTICLE 1

La société AUCHAN FRANCE, société par actions simplifiée unipersonnelle, dont le siège social est situé au 200, rue de la Recherche à Villeneuve d'Ascq 59650, au capital de 56 882 160 € - RCS Lille B 410 409 460 organise du 18/01/2017 8h au 01/02/2017 23h59, un jeu-concours sur sa page Facebook et Twitter officielle.

### ARTICLE 2

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et du principe des jeux. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de sa participation au jeu et des gains qui peuvent en découler.

### ARTICLE 3

Ces jeux sont gratuits et sans obligation d'achat. Ils sont ouverts à toute personne physique majeure, déjà cliente ou non d'AUCHAN DRIVE, résidant en France métropolitaine et en Belgique, ayant un accès à Internet, disposant d'une adresse email valide, à l'exception de toute personne ayant contribué à la conception ou à la mise en œuvre des présents jeux.

### ARTICLE 4

Le jeu-concours commencera le 18/01/2017 à 8h00 et se terminera le 01/02/2017 à 23h59, il sera exclusivement accessible via Internet en commentant l'annonce du jeu.

### ARTICLE 5

Une seule participation par personne est autorisée. Pour que la participation soit valide, il faut que le commentaire réponde à la problématique de la publication. Tout participant, ne respectant pas les différents articles présentés, sera exclu d'office du jeu-concours et sa participation sera supprimée.

Par ailleurs, l'utilisation de comptes multiples afin de jouer plusieurs fois par jour est interdite, aussi toute personne qui utilisera divers comptes pour jouer, l'adresse IP faisant foi, se verra exclu des pages Facebook et Twitter Auchan Drive et sa participation sera comptée comme nulle.

### ARTICLE 6

La Société Organisatrice procédera au remboursement des frais directement liés à la participation au jeu (frais de connexion sur les pages <https://www.twitter.com/AuchanDrive> et <https://www.facebook.com/AuchanDrive>) uniquement à tout joueur qui en fera la demande.

La demande écrite devra être adressée, dans un délai de 30 jours maximum suivant la date de clôture du jeu (cachet de la poste faisant foi) à : AUCHAN DRIVE, « Jeu concours Sahara » 200 rue de la recherche, 59650 Villeneuve d'Ascq accompagné d'un justificatif d'identité du participant, d'un justificatif des frais occasionnés et d'un R.I.P. ou R.I.B.

Le remboursement de la connexion Internet est calculé sur la base de cinq minutes de communication au tarif local en heure pleine soit 0,26 euros (durée moyenne de connexion au site pour participer.)

Les participants utilisant une connexion Internet illimitée de type forfaitaire (A.D.S.L., câble, liaisons spécialisées&hellip) ne pourront obtenir le remboursement de leur temps de connexion Internet selon les modalités précitées, la connexion à la page <https://www.facebook.com/AuchanDrive> et <https://www.twitter.com/AuchanDrive> pour participer au jeu ne générant aucun versement financier à leur charge.

Toute demande de remboursement sera traitée dans un délai maximum de deux mois après réception de l'intégralité des informations demandées par virement bancaire.

Les frais postaux occasionnés par cette demande pourront être remboursés sur simple indication écrite jointe au courrier, au tarif lent en vigueur au moment de la demande. La Société Organisatrice se réserve le droit de

vérifier la validité des informations fournies par tout moyen et de rejeter celles étant incorrectes ou incomplètes. Une seule demande de remboursement par joueur et par mois sera acceptée.

#### **ARTICLE 7**

Pour le jeu-concours, tous les commentaires publiés en réponse aux publications seront pris en compte dans la mesure où ils respectent la consigne du jeu.

Un gagnant ou plus par jeu sera sélectionné suite à un tirage au sort réalisé par huissier de justice. Le lot sera envoyé par courrier RAR sous un délai de 30 jours suivant la réception des coordonnées postales du gagnant.

#### **ARTICLE 8**

Les dotations à gagner sont les suivantes :

- 1 Iphone 7
- 5 Drones
- 2 Go Pro
- 100 places de cinémas
- 50 peluches

Ce lot ne pourra être versé en espèces, ne donner lieu à aucun échange ou remboursement, ni à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Aucune réclamation, aucun recours relatif au lot ou à ses attributions ne pourra être adressé à la Société Auchan France.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

#### **ARTICLE 9**

Tout gagnant qui ne réclamerait pas son lot ou qui ne fournirait pas son adresse postale complète 1 mois après avoir été contacté par téléphone et/ou mail et/ou message privé Facebook/Twitter par nos services se verrait alors dans l'impossibilité de le réclamer et de le recevoir, celui-ci serait alors redistribué ou utilisé pour un prochain jeu de l'enseigne.

#### **ARTICLE 10**

Du fait de l'acceptation de leur lot, le gagnant autorise la société organisatrice à utiliser son nom, prénom, pseudo, nom de compte, photo de profil, photo publiée sur la publication pour valider sa participation au jeu, adresse postale et/ou Internet dans toute manifestation promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

#### **ARTICLE 11**

La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si, en cas de force majeure ou pour toute autre cause indépendante de sa volonté, ce jeu devait être partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Il est en outre précisé que celle-ci ne pourra être également tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage qui résulterait, d'une façon quelconque, d'un problème d'accès au site Facebook et donc à la page officielle d'Auchan Drive.

#### **ARTICLE 12**

Le présent règlement est disponible en ligne, à l'accueil de votre Auchan Drive et peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à : AUCHAN DRIVE, « Jeu concours Sahara » 200 rue de la Recherche 59650 Villeneuve d'Ascq. (Timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur). Tout litige d'interprétation concernant le présent jeu sera tranché souverainement par la société organisatrice ou, à défaut, par les associés de l'étude.